

FORMATION INITIALE DIAGNOSTIC AMIANTE Sans Mention

SF-F1006-8ème éd-avr2026

Objectifs

- Acquérir la connaissance de la réglementation et au repérage amiante dans les bâtiments.
- Connaître les modalités de réalisation d'un diagnostic technique amiante et de rédaction d'un rapport.
- Avoir les connaissances pour obtenir la certification amiante sans mention.

Les taux de 2025 :

Taux de satisfaction : 95.5% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 100% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Public Visé

Diagnostiqueurs immobiliers, métiers de l'immobilier et de l'expertise bâtiment, personnes en reconversion professionnelle

Durée

28.00 Heures

4 Jours

Pré Requis

Savoir lire et écrire en langue française

Parcours pédagogique

Conformément à l'arrêté compétences du 01/07/2024 :

Généralités :

- Le matériau amiante, ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante
- Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et historique des techniques d'utilisation
- Les règlements de sécurité contre l'incendie dans les ERP de 5ème cat et les immeubles d'habitation
- Les techniques de désamiantage, de confinement.

Dispositifs législatif et réglementaire lié à :

- L'interdiction de l'amiante
- La protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante
- A la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante
- L'élimination des déchets contenant de l'amiante
- Décrets et arrêtés en vigueur à ce jour

Les normes et méthodes de mise en œuvre

- Pour les repérages visés à l'article R.1334.20 et R.1334.21 du CSP
- Pour les évaluations visés à l'article R.1334-27 du CSP

Techniques et méthodes de réalisation

- Modalités de réalisations des repérages visés aux articles R.1334.20 et R.1334.21 du CSP
- Méthodes d'évaluation par zone homogène
- Protocoles d'intervention lors du repérage
- Analyse de risques liés à l'activité
- Sondages et prélèvements / Le rapport détaillé
- Conclusions et recommandations
- Etude de cas et rédaction de rapport (exercices).

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Ressources pédagogiques téléchargeables, diaporama interactif, étude de cas, capitalisation connaissances professionnelles, visualisations illustrées de cas pratiques pour faciliter l'acquisition des compétences, matériel de diffusion simultanée en direct via un système de visioconférence haute qualité

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Format de formation au choix :
 - Visio (connexion internet indispensable - PC ou tablette équipé d'un micro et d'une caméra)
 - Présentiel dans nos centres d'Ile de France (78 - Les Alluets le Roi) ou PACA (84 - Avignon)
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Evaluation à chaud de satisfaction en fin de formation.

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : Les-Alluets-le-Roi (78) ou Avignon (84)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

Objectifs pédagogiques

Acquérir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage amiante sans mention, dans les immeubles bâtis, prévus par la réglementation française.

Le contenu de la formation est basé sur les exigences de compétences des opérateurs de diagnostic, selon le domaine de diagnostic, telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe 3 de l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM

Note minimale : 10/20 pour validation de la formation

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **750.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

SONELO Formation
Tel : 01.39.75.36.96
Mail : contact@sonelo.fr

Assistance technique et pédagogique
Tél. : 01.39.75.36.96
(assistante de formation)